



Suite à un dépôt de plainte

Par **lena86**, le **13/06/2010** à **13:49**

Bonjour,rnrnJ'aimerais savoir comment se passent les choses à la suite d'un depot de plainte?rnJ'ai déposé plainte la semaine dernière pour ABUS DE CONFIANCE VOL ET USAGE FRAUDULEUX DE CHEQUE BANCAIRE suite à une escroquerie de mon ancien compagnon,au commissariat auprès d'un officier de police judiciaire, j'ai la copie du porocès verbal.rnrnLa personne que j'accuse va être convoquée, va-t-elle avoir accès au procès verbal? Comment cela se passe? rnJ'ai plutot peur des suites de l'affaire d'autant plus que la personne ne s'attends pas à cette plainte, j'ai peur des éventuelles représailles.rnrnJ'aimerais en fait savoir comment ca se passe à la suite de mon dépôt de plainte.rnrnMerci beaucoup,

Par **Maître marque**, le **16/06/2010** à **19:47**

Bonsoir,rnrnVous comprendrez qu'il est normal que la personne que vous avez nommément mise en cause dans une plainte pénale ait connaissance des faits pour lesquels elle sera entendue.rnrnOui, elle connaîtra la teneur de votre plainte.rnrnToutefois, avez-vous informé le service enquêteur de vos inquiétudes ?rnrnEnfin, soyez rassuré, les risques d'une prise à partie par la personne mise en cause sont minimales et dans ce cas, alertez immédiatement le ser vice de police saisi.rnrnCordialement

Par **loulou**, le **03/02/2011** à **16:39**

Mon amie a dépose une plainte pour harcèlement moral contre moi parce que ses infidélités répétées et niées m'avaient conduit a la pister pour la mettre devant le fait accompli. La plainte

a été classée par le procureur, mais l'avis que j'ai reçu fait mention d'une période beaucoup plus longue que celle qui concerne les faits. J'ai maintenant des doutes sur la véracité de sa déclaration.
Comment puis-je me la procurer?

Par **Maître marque**, le **03/02/2011 à 17:11**

Bonjour,
En application des articles R155 et R156 du Code de Procédure Pénale, vous devez demander l'autorisation au Procureur de la République pour obtenir copie des pièces pénales.
Je vous invite donc à lui adresser un courrier en ce sens en faisant référence aux articles cités.
Bien à vous

Par **pyrénées**, le **28/02/2013 à 09:45**

[fluo]bonjour[/fluo]
j'ai déposé une plainte à la gendarmerie de mon domicile le 25/07/12 pour non paiement de la vente d'un véhicule à un particulier. comme je n'avais pas de réponse j'ai écrit au tribunal d'instance le 13/12/12 .pour savoir où en était mon dossier. à ce jour pas de réponse. à qui puis-je m'adresser pour faire avancer les choses. merci